

ACTU' AIR

LA LETTRE D'INFORMATION DE FORSIDES

EN BREF :

- Le CAA a publié les [données statistiques](#) du secteur de l'assurance au 2^{ème} trimestre de 2016.
- En application de la Directive de Distribution d'Assurance (DDA), l'EIOPA a lancé :
 - une [consultation](#) sur la mise en oeuvre de la DDA ;
 - une [consultation](#) au sujet des ITS sur le format du document d'information des produits d'assurance non-vie : les acteurs du marché européen de l'assurance sont invités à donner leur point de vue sur le futur document.
- Suite aux inondations de juillet, un groupe de travail comprenant des membres du gouvernement et des représentants du secteur de l'assurance a été créé pour réfléchir à la faisabilité d'un fonds destiné à dédommager les victimes de dégâts non assurables suite à une catastrophe naturelle comme cela peut se faire en France et en Belgique notamment.
- Le CAA a publié la [circulaire 16/9](#) relative au dépôt des valeurs mobilières et liquidités utilisées comme actifs représentatifs des provisions techniques des entreprises d'assurance. Plutôt que d'amender la circulaire 15/4, qui reste effective en l'état concernant les fonds de pension, la nouvelle circulaire la remplace pour les entreprises d'assurance.

PRIIPS : REJET PREVISIBLE

Le 1^{er} septembre 2016, la Commission des affaires économiques et monétaires (Econ) du Parlement européen a rejeté, en l'état, les normes techniques concernant le règlement PRIIPs. La résolution prise par la Commission Econ demande à la Commission européenne d'apporter des changements sur le règlement PRIIPs qui doit être présenté au Parlement européen en assemblée plénière courant septembre et d'en repousser la date d'entrée en vigueur. A travers l'Europe de nombreuses associations professionnelles étaient mobilisées en ce sens : les associations professionnelles (Efama, EBF, Insurance Europe et Eusipa) avaient envoyé une lettre conjointe au commissaire Jonathan Hill pour lui faire part de leurs inquiétudes.

Plus de détail dans le [Flash Actu' français n°50](#)

SOLVENCY II, REDIGER SON PREMIER SFCR

L'entrée en vigueur de Solvabilité II, au 1^{er} janvier dernier, implique un changement radical d'environnement pour les assureurs avec l'accent mis sur la communication et la transparence financières, jusqu'alors essentiellement réservées au superviseur.

Or si, en 2016, la communication reste uniquement à destination du superviseur, la réglementation impose pour le 20 mai 2017 le premier SFCR (Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière). Les assureurs doivent dès maintenant réfléchir et préparer le processus de rédaction des futurs rapports narratifs. Accessible au public, le SFCR est de ce fait souvent considéré comme le document le plus important du dispositif SII.

Nos recommandations techniques :

- Afin d'être prêts pour [la publication le 20 mai 2017](#), il est important de commencer à mettre en place les différents processus nécessaires à un déroulement en toute sérénité. Dès aujourd'hui :
 - ✓ identifiez ce qu'il vous reste à faire, les contributeurs et **préparez votre calendrier** pour 2017 sans oublier les différentes étapes de validation à prendre en compte pour respecter les délais et la qualité ;
 - ✓ **coordonnez judicieusement les rédactions** et exécutions des différents processus (RSR, politiques, QRT, ORSA etc.) : tous les documents doivent être cohérents ;
 - ✓ **rédigez un SFCR et un RSR à blanc** pour faciliter leurs mises à jour en 2017 ;
 - ✓ réfléchissez aux demandes d'**autorizations de non-publication** par le CAA
- Forsides dispose d'expertises et compétences pour vous accompagner dans :
 - la **formation/information** sur la communication prudentielle ;
 - le **pilotage du projet** ;
 - la fourniture du **plan détaillé avec indications de remplissage** (textes, informations nécessaires, documents et données disponibles) ;
 - la **revue** de la conformité des documents sources ;
 - la contribution à la **rédaction**.

EVENEMENTS A VENIR

- **Judi 29 Septembre 2016** : [Conférence ILAC : Solvabilité 2 – mise en place et gestion de la sous-traitance](#).
- **Mardi 11 octobre 2016** : [Conférence sur le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données](#) par la CNPD et le Ministère d'Etat.

RÉFÉRENCES

- [PRIIPs : Le Parlement européen rejette les normes techniques](#)

FORSIDES LUXEMBOURG RECRUTE !

CONTACTS

T. +352 27 860 576 – Arnaud COHEN
T. +33 6 83 30 64 88 – Valéry JOST
T. +352 27 000 240 344 – Xavier COLLARD
T. +352 691 995 471 – Marie UZUREAU

Pour recevoir les prochains Actu'Air Forsides :
communication@forsides.lu